
Conférence du désarmement

22 janvier 2013

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante-treizième séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 22 janvier 2013, à 10 h 10

Président : M. András Dékány (Hongrie)

GE.13-58815 (EXT)



* 1 3 5 8 8 1 5 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1273^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant d'entamer nos activités aujourd'hui, je souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux collègues qui sont entrés en fonction comme représentant de leur gouvernement à la Conférence : l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Wibowo, et l'Ambassadeur du Viet Nam, M. Nguyen. Au nom tant de mon Gouvernement que de la Conférence, je saisis cette occasion pour les assurer de notre coopération et notre soutien sans réserve dans leurs nouvelles fonctions.

C'est un honneur pour la Hongrie d'assumer la première présidence de la session de 2013 de la Conférence du désarmement. Je suis pleinement conscient des responsabilités particulières que cette tâche suppose. Au risque de passer pour une banalité, c'est un véritable enjeu pour mon équipe et moi-même ; nous sommes heureux de le relever avec enthousiasme et optimisme, que seule atténuée l'expérience, ces 15 dernières années, des réalités politiques et de la dynamique de la Conférence.

Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement mon prédécesseur, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Hellmut Hoffmann, des excellents travaux qu'il a accomplis en sa qualité de dernier Président de la session de 2012, ainsi que de son aide et de sa clairvoyance lors de mes consultations précédant l'ouverture de la session de la Conférence cette année.

En décembre 2012, le monde a célébré le 200^e anniversaire de la publication de l'une des œuvres les plus connues de la littérature allemande et européenne, les *Contes de Grimm*. Parmi les 80 contes et plus de la première édition, dont bon nombre représentaient les tout premiers thrillers gothiques de l'histoire de la littérature, il en est un qui rappelle la situation où se trouve actuellement la Conférence du désarmement : *La Belle au bois dormant*. Dans l'histoire originale, il a fallu attendre 100 ans avant que le prince ne réveille la Belle d'un baiser. La Conférence du désarmement ne peut s'offrir le luxe de rester aussi longtemps endormie, mais le baiser salvateur est depuis longtemps attendu ; nous ferons tout notre possible pour donner à ce conte de fées une fin plus proche de la réalité.

L'année 2013 peut, pour la Conférence du désarmement, être l'année décisive. La Conférence, qui a prouvé son utilité et son efficacité par le passé, est dans l'impasse depuis 16 ans. Il n'est pas surprenant que cette situation ait provoqué une grande déception, voire de la colère de la part de nombreux États et parties prenantes de la communauté internationale. La plupart d'entre nous étions à New York à la réunion de la Première Commission de l'an passé, où cette déception a suscité une décision, soutenue par la majorité des États Membres de l'ONU, de débattre et de délibérer de questions à l'ordre du jour de la Conférence en dehors de cette instance.

La redynamisation de la Conférence, qui est le début des travaux de fond, est manifestement plus urgente que jamais. Nous sommes persuadés que les raisons de la paralysie relèvent non pas des procédures, mais des politiques ; par conséquent, ne pouvant compter sur le baiser magique d'un prince, c'est par nos efforts communs que nous remédierons à la situation. Par redynamisation, il faut entendre que la Conférence du désarmement entame ses travaux : la toute première étape vers ce but est l'adoption par consensus d'un programme de travail de la Conférence.

Je suis convaincu que les événements extérieurs nous font mieux comprendre qu'il est urgent d'assumer notre obligation de poursuivre l'élaboration d'un programme de travail qui porte sur chacun des points de l'ordre du jour de la Conférence. La présidence hongroise comprend qu'en vertu des articles 28 et 29 du Règlement intérieur de la Conférence, il lui appartient en tant que première présidence de la session de 2013 de soumettre un projet de programme de travail aux fins d'examen et, si possible, d'adoption par la Conférence. Comme nouveau Président, j'ai déjà eu l'occasion à diverses reprises de demander à des groupes régionaux, ainsi qu'à des États membres, leurs avis sur la meilleure façon d'utiliser les prochaines semaines pour atteindre notre objectif commun. Je compte

poursuivre ces consultations soutenues jusqu'à ce que nous élaborions un texte qui reçoive un large appui et puisse ainsi vous être soumis officiellement. Au cours des semaines à venir, parallèlement aux délibérations générales de la Conférence, je continuerai à m'entretenir simplement tant avec des États membres qu'avec des groupes régionaux dans le but de formuler au mieux les éléments d'un programme de travail. J'espère pouvoir compter sur votre coopération et votre esprit d'ouverture à l'égard de mes projets.

Dernier point et non le moindre, je dirai quelques mots sur les observateurs à la Conférence. Au fil des ans, les États observateurs ont manifesté leur intérêt à suivre nos délibérations et à participer aux travaux de la Conférence. Leur concours et leur attachement méritent d'être reconnus par un élargissement de la composition de la Conférence. La société civile est tout autant résolue à faire progresser l'ordre du jour de la Conférence. Les États membres et la société civile appartiennent à notre grande famille : je compte collaborer avec eux et entendre ce qu'ils ont à dire durant mon mandat. J'espère également coopérer avec les Représentants de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran, de l'Iraq et de l'Irlande qui, avec moi-même, constituent le collège des six Présidents de la session.

Je souhaite à chacun une session fructueuse et constructive.

J'invite à présent le Secrétaire général de la Conférence, M. Kassym-Jomart Tokayev, à donner lecture du message adressé à la Conférence par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon. M. Tokayev présentera également quelques observations en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence.

M. Tokayev (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à cette première séance plénière de la session de 2013 de la Conférence du désarmement et de donner lecture du message du Secrétaire général de l'ONU.

« J'ai le plaisir d'adresser mes vœux à la session de 2013 de la Conférence du désarmement. Comme les années précédentes, la dernière session n'est pas parvenue à instaurer un programme de travail. Il est essentiel de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence pour éviter de compromettre sa crédibilité et celle du dispositif de désarmement. Le renforcement de la primauté du droit en matière de désarmement dans le monde nécessite une instance multilatérale unique de négociation. Je demeure tout acquis à la Conférence du désarmement, qui doit remplir son rôle.

Le monde d'aujourd'hui est trop lourdement armé et la paix insuffisamment financée. Nous ne pouvons nous permettre de perdre encore une année. Les points à l'ordre du jour, qui portent essentiellement sur les armes de destruction massive, dépassent les intérêts nationaux étroits de tout État et ont des conséquences importantes pour la paix et la sécurité internationales. Je vous invite à relancer sans tarder les négociations de fond. Il vous appartient de décider de la suite de vos travaux. Il est temps pour vous de reprendre votre tâche principale consistant à négocier des traités multilatéraux dans le domaine du désarmement.

Mon prédécesseur, Dag Hammarskjöld, a parlé d'une manière prémonitoire du désarmement en 1960. Dans ce domaine, comme nous le savons bien, il n'y a pas de point mort ; si vous n'avancez pas, vous reculez. Tenons compte de ces propos avisés. Je vous exhorte à tirer parti de certains des résultats constructifs de ces dernières années, en particulier de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et vous encourage fortement, en outre, à collaborer plus étroitement avec la société civile, qui témoigne d'un ferme soutien au désarmement nucléaire.

L'année passée, la soixante-septième session de l'Assemblée générale est convenue d'établir un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les moyens de faire avancer des négociations multilatérales sur le désarmement. Elle a également constitué un groupe d'experts gouvernementaux qui entamera ses travaux en 2014 en vue de formuler des recommandations qui pourraient contribuer à la rédaction d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Ces travaux, bien qu'il soit prévu qu'ils se fassent en dehors de la Conférence du désarmement, sont un nouvel élément moteur qui devrait permettre de vous entendre sur un programme de travail viable. Il nous faut faire preuve de souplesse et d'un esprit de conciliation.

La Conférence du désarmement a le potentiel d'être de nouveau au centre des négociations en matière de désarmement. Faisons en sorte qu'elle soit à la hauteur. Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations. »

Ainsi se termine le message du Secrétaire général de l'ONU.

En ma qualité de Secrétaire général de la Conférence du désarmement, je tiens à renouveler mon soutien et mon attachement sans réserve à la Conférence.

Je suis fermement convaincu que la Conférence du désarmement demeure indispensable en tant qu'unique organe multilatéral permanent de négociation en matière de désarmement. Je suis fermement résolu à œuvrer avec l'ensemble des membres pour permettre à la Conférence de remplir son rôle et de se réaliser en tant que pierre angulaire de la préservation de la paix et la sécurité internationales.

Comme le Secrétaire général l'a souligné à Monterey la semaine passée, les résultats de la Conférence sont éclipsés par l'inertie qui perdure depuis plus de dix ans. Il faut que cela change. Une autre année de stagnation à la Conférence du désarmement est simplement inacceptable.

L'impasse où continue de se trouver la Conférence affaiblit sa crédibilité et empêche la communauté internationale d'accomplir les progrès dont le domaine du désarmement a grand besoin.

Nous devons avancer avec souplesse et un sens aigu de la responsabilité qui nous a été confiée. Nous devrions chercher les solutions qui redynamisent concrètement l'évolution au sein de la Conférence, sans l'amoindrir ni l'entraver.

Je vous invite de nouveau à abandonner vos divergences, ainsi qu'à établir et mettre en œuvre un programme de travail, notamment des négociations de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tokayev d'avoir donné lecture du message du Secrétaire général de l'ONU et d'avoir présenté à la Conférence ses propres observations. Permettez-moi de saisir cette occasion pour faire savoir à M. Ban Ki-moon à quel point nous est précieux son ferme soutien à la Conférence du désarmement.

Je compte maintenant vous inviter à examiner le projet d'ordre du jour de la session de 2013 de la Conférence. Ce projet figure dans le document portant la cote CD/WP.574, dont vous êtes saisis. Je propose d'assortir l'ordre du jour d'une déclaration du Président qui, identique à celle des années précédentes, est ainsi formulée :

« À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son règlement intérieur. »

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je n'en vois aucune. La Conférence peut alors adopter l'ordre du jour. Puis-je considérer que la Conférence est prête à adopter le projet d'ordre du jour que contient le document portant la cote CD/WP.574, suivi de la déclaration que je viens de lire ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour paraîtra comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Je vous invite maintenant à examiner les demandes d'États non membres de la Conférence à participer à nos travaux au cours de la session de 2013 : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Cambodge, Chypre, Costa Rica, Croatie, Émirats arabes unis, Estonie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Jordanie, Lettonie, Libye, Lituanie, Luxembourg, Namibie, Népal, Oman, Portugal, Qatar, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovaquie et Uruguay.

Ces demandes figurent dans le document portant la cote CD/WP.575 dont vous êtes saisis et qui contient toutes les demandes que le secrétariat a reçues jusqu'au 21 janvier 2013 à 16 heures.

Toutes les demandes d'États non membres, reçues après cette date, vous seront soumises pour examen et décision aux séances plénières suivantes.

Avez-vous des observations sur ces demandes ? Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'en viens à la liste des intervenants d'aujourd'hui. Les délégations suivantes ont demandé la parole : Irlande (au nom de l'Union européenne), Pologne, Irlande, Fédération de Russie, Maroc, Chili, États-Unis d'Amérique, Iraq, Cuba, Japon, Turquie, Australie, République de Corée et Égypte.

Je donne la parole à l'Irlande, au nom de l'Union européenne.

M. Kos (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays qui s'associent à cette déclaration sont les suivants : Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Islande, Serbie, Albanie, Ukraine, République de Moldova, Arménie et Géorgie.

Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la fonction de premier Président de la session de 2013 de la Conférence du désarmement. Nous sommes très heureux que le représentant d'un État membre de l'Union européenne occupe la présidence. Nous vous assurons de notre plein soutien dans votre détermination à mener à bien la présente session. Je saisis également cette occasion pour remercier le Président sortant, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Hellmut Hoffmann, de ses efforts inlassables pour permettre à la Conférence du désarmement d'adopter le rapport de la dernière session à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous sommes profondément préoccupés par la défaillance persistante d'un élément crucial du dispositif de désarmement : l'impasse où se trouve la Conférence du désarmement.

Nous venons d'entendre l'appel urgent lancé au nom du Secrétaire général de l'ONU à cette conférence, qui exhorte à sortir de l'impasse et à entamer des négociations attendues depuis longtemps. Dans sa déclaration à Monterey, le Secrétaire général a également souligné que les résultats de la Conférence sont éclipsés par l'inertie qui dure

depuis plus de dix ans et que cela doit changer ; une autre année de stagnation à la Conférence du désarmement est simplement inacceptable.

En outre, dans sa résolution 67/72 sur le rapport de la Conférence du désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a noté avec un regain d'inquiétude qu'en dépit des efforts faits par les présidents successifs, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'entamer des travaux de fond, notamment des négociations. L'Assemblée générale a de nouveau demandé à la Conférence, d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de dix ans en adoptant et en suivant un programme de travail global et équilibré à une date aussi rapprochée que possible pendant sa session de 2013, compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de travail qu'elle a prise le 29 mai 2009 (document portant la cote CD/1864). Elle a également demandé à tous les États membres de coopérer avec le président en exercice et ses successeurs afin de les aider à faciliter le prompt commencement des travaux de fond, notamment des négociations, à la session de 2013.

Souscrivant pleinement à ces appels, nous nous consacrerons à les faire suivre d'effets. La Conférence du désarmement, au titre du mandat qui lui revient, a le rôle essentiel de négocier des instruments multilatéraux. Il appartient à tous les membres de redonner à la Conférence du désarmement le rôle central qui lui incombe pour renforcer le régime de non-prolifération et le désarmement multilatéral. Nous avons tous la responsabilité de permettre à la Conférence du désarmement de produire des résultats conformes à son mandat. La stagnation où elle se trouve, malgré les récents efforts visant à obtenir un consensus, tel que le projet de décision relative à un programme de travail (document portant la cote CD/1933/Rev.1), soumis à l'adoption en mars 2012, est extrêmement préoccupante. À cet égard, nous exhortons le dernier État qui ne s'est pas associé au consensus à y adhérer pour adopter un programme de travail qui, notamment, permettra d'ouvrir des négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous réaffirmons notre attachement à entamer des discussions de fond sur toutes les autres questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Pour l'Union européenne, l'ouverture immédiate et la prompt conclusion des négociations à la Conférence du désarmement, concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, sur la base du document portant la cote CD/1299 ou du mandat qu'il contient, que rappelle ensuite le document portant la cote CD/1864, demeurent une priorité absolue. Le lancement et la conclusion de ces négociations sont urgents et nécessaires comme étape essentielle vers l'instauration d'un monde sûr pour tous et la création de conditions propices à un monde sans armes nucléaires, dans le sens des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les préoccupations en matière de sécurité nationale, quoique légitimes, peuvent et devraient être abordées dans le cadre des négociations et non comme préliminaire. Des mesures visant à renforcer la confiance peuvent être prises immédiatement sans qu'il faille attendre le lancement de négociations officielles. Telle est la raison d'être de notre appel invitant tous les États dotés d'armes nucléaires à déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Tous les États membres de l'Union européenne ont soutenu la résolution 67/53 de l'Assemblée générale concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le mécanisme établi par cette résolution contribue utilement à assister la Conférence du désarmement sans affaiblir son autorité et son rôle essentiel dans des négociations multilatérales en matière de désarmement. Les États membres de l'Union européenne espèrent œuvrer avec le Secrétaire général de l'ONU à cet effet.

Nous sommes également prêts à participer à des négociations et discussions de fond relatives aux autres points figurant dans le document portant la cote CD/1864 : modalités pratiques favorisant une action progressive et systématique tendant à réduire les armes nucléaires dans le but ultime de les éliminer, notamment démarches à suivre dans la perspective d'éventuels et futurs travaux à caractère multilatéral; toutes questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace ou arrangements internationaux en vue de protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, ainsi que les autres points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Les discussions thématiques de l'an passé ont fourni une occasion d'échanger des vues sur les principales questions de l'ordre du jour de la Conférence. Toutefois, nous soulignons de nouveau que ces échanges ne peuvent remplacer et ne remplacent pas notre objectif principal, qui est l'adoption et l'exécution d'un programme de travail permettant des négociations. Je saisis cette occasion de remercier l'Allemagne et les Pays-Bas d'avoir organisé, en mai et août 2012, deux réunions d'experts fructueuses relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, à l'appui de la prompte ouverture de négociations à la Conférence du désarmement.

Nous rappelons également que les États membres de l'Union européenne adhèrent depuis longtemps à l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. En accord avec la résolution 67/72 de l'Assemblée générale, nous soulignons qu'il importe de promouvoir les consultations sur l'augmentation du nombre de membres et soutenons fermement la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de cette question.

Compte tenu de notre action auprès de la société civile, nous cherchons à encourager le dialogue entre la société civile et la Conférence du désarmement pour renforcer ainsi la contribution d'organisations non gouvernementales et d'instituts de recherche aux travaux de la Conférence.

En conclusion, je tiens à réaffirmer notre ferme attachement à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement de la communauté internationale. Il est certain que l'adoption d'un programme de travail exigera de nous tous une ferme volonté politique. Si l'actuelle paralysie persiste, le débat portera de plus en plus sur des options qui permettent aux États d'avancer dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement multilatéraux. L'année 2013 devrait par conséquent servir à remettre la Conférence du désarmement sur la bonne voie. Nous ne pouvons nous permettre une autre année de vaines consultations, de manœuvres de procédure et d'interprétation abusive tenace de la règle du consensus. L'Assemblée générale des Nations Unies nous invite clairement à entamer les travaux de fond, notamment des négociations, en 2013. Nous ferons tout pour vous aider, Monsieur le Président, à atteindre cet objectif. Nous exhortons tous les membres de la Conférence à participer d'une manière constructive.

M. Lusiński (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer du soutien de la Pologne aux efforts que vous déploierez durant ce mandat, en particulier concernant notre programme de travail. Je souscris également pleinement à la position que vient d'exprimer l'Irlande au nom de l'Union européenne.

La Pologne estime également que des négociations à la Conférence du désarmement concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui est la prochaine étape logique en matière de non-prolifération et de désarmement, sont prioritaires. À notre sens, le mandat Shannon constituerait un bon moyen d'entamer le processus. Un tel traité complèterait et renforcerait le régime de désarmement et de non-prolifération. De plus, il

contribuerait notablement à la sécurité nucléaire mondiale et à la prévention du risque d'emploi de matières fissiles par des parties non étatiques.

Compte tenu du récent résultat de la Première Commission, nous devrions considérer la présente session comme la dernière où nous pouvons lancer nous-mêmes des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. De précédents débats entre experts sur différentes modalités ont donné lieu à un échange de vues et à un examen de questions pratiques et techniques, souvent difficiles, concernant les matières fissiles. Ils ont contribué à renforcer la confiance et la compréhension mutuelle. Après de si longs préparatifs, nous devrions maintenant lancer des négociations en application de notre mandat.

Tout en espérant examiner avec tous les membres de la Conférence les arrangements qui devraient nous permettre d'entamer, à la Conférence, des travaux de fond concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, je tiens également à vous informer d'autres activités en matière de non-prolifération et de désarmement entreprises par mon pays.

La Pologne organise, conjointement avec la Norvège et les États-Unis d'Amérique, un atelier sur les armes nucléaires non stratégiques, à Varsovie les 7 et 8 février 2013. Cette manifestation rassemblera des participants d'universités et de groupes de réflexion, des experts de pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Russie et la Suède, ainsi que des représentants du personnel international de l'OTAN.

Nous agissons dans ce domaine. Un premier article du Ministre Sikorski et du Ministre Bildt de Suède est paru dans le *New York Times* en 2010. Le Ministre Sikorski et le Ministre Støre de Norvège ont publié un autre article en 2011 dans le *Wall Street Journal*. De concert avec l'Allemagne, nous avons soumis un nouveau document interne sur les armes nucléaires non stratégiques à la dernière réunion ministérielle de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement le 26 septembre 2012 à New York.

L'atelier cherche à faire progresser la sécurité et la stabilité en Europe grâce à un dialogue parallèle avec la Russie sur les avantages des mesures relatives à l'échange d'informations, à la transparence et au renforcement de la confiance concernant les armes nucléaires non stratégiques en Europe, ainsi que les questions de classement et de vérification. L'atelier pourrait offrir une occasion d'examiner et de mettre au point des initiatives sur la transparence qui serviraient de base aux travaux futurs dans diverses instances multilatérales et bilatérales, notamment la Conférence.

La Pologne attache une grande importance au désarmement et à la non-prolifération dans le domaine des armes chimiques. Elle présidera la prochaine et troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques en avril 2013. La Pologne n'ignore pas que de nombreux membres attendent de la Conférence qu'elle élabore des directives pour les années à venir.

Renforcer le système multilatéral d'interdiction totale et universelle des armes chimiques est une priorité pour la Conférence et commencer à examiner les activités futures de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) devraient être notre ambition commune.

La Pologne encouragera des États parties et le Directeur général de l'OIAC à participer concrètement et largement aux préparatifs pour fournir une orientation politique permanente et garantir un équilibre des intérêts. La Conférence d'examen devrait demeurer sans exclusive et associer des États et la société civile.

La Conférence d'examen devrait se conclure par un document final de consensus et diverses décisions soutenant l'application effective et exhaustive de toutes les dispositions

de la Convention. Ces résultats devraient être examinés et mis en œuvre par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

Enfin, la Pologne aura l'honneur d'accueillir une réunion de haut niveau dans le cadre de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP), les 27 et 28 mai prochain. Dix ans se sont écoulés depuis le lancement de l'Initiative le 31 mai 2003 à Cracovie (Pologne), alors que nous redoublons d'efforts avec d'autres États pour empêcher la prolifération d'armes de destruction massive et renforcer la sécurité internationale. Le prochain et dixième anniversaire de l'ISP nous offre une excellente occasion de réfléchir à tout ce que nous avons accompli et ce que nous prévoyons pour les dix prochaines années.

La réunion de haut niveau a pour objectif d'exprimer l'engagement politique constant des États parties à l'ISP en faveur de la Déclaration sur les principes d'interdiction et l'objectif de non-prolifération. Son ordre du jour comprendra également un examen des réalisations des États parties à l'ISP dans le domaine de la non-prolifération. Toutefois, la tâche la plus importante pour la Conférence consistera à établir les prochaines mesures que les États participants comptent prendre, à titre tant individuel qu'avec d'autres partenaires de l'ISP, en vue d'améliorer les moyens d'empêcher la prolifération.

Il reste à espérer que la Conférence du désarmement reprenne cette année le rôle qui lui revient en sa qualité d'organe de négociation en matière de désarmement.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation prenant pour la première fois la parole, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence. Ma délégation tient à vous remercier pour le travail que vous avez déjà accompli depuis que vous remplissez cette fonction, notamment l'adoption de notre ordre du jour ce matin ; elle vous assure de son entière coopération.

Ma délégation fait pleinement sienne la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Depuis la précédente session de la Conférence, un certain nombre d'éléments nouveaux révèlent l'impatience croissante liée au fait que nos travaux n'avancent pas depuis 1996.

En novembre, l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité deux résolutions par lesquelles il a été décidé d'entamer des discussions sur des questions que nous n'avons pu faire progresser. Elle a également décidé de convoquer une réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire. Ces résolutions non seulement témoignent de l'importance qu'attribue la communauté internationale à notre ordre du jour, mais également enseignent que le temps n'est pas immuable pour la Conférence du désarmement.

L'Irlande a soutenu les trois résolutions. Nous estimons qu'elles concourent aux efforts mondiaux en faveur du désarmement et aident la Conférence à reprendre ses travaux. Nous estimons également que la Conférence peut apporter une contribution essentielle pour faire progresser la question du désarmement.

La semaine passée, dans une allocution à l'Institut d'études internationales de Monterey, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré qu'une autre année de stagnation est simplement inacceptable.

La Conférence fait par conséquent face à une alternative. Nous pouvons trouver la volonté politique de traiter l'ordre du jour très complet sur le désarmement, dont nous sommes saisis, ou rester impassibles tandis que la communauté internationale agit sans nous. J'espère que nous choisirons la première option et qu'en septembre nous serons en mesure d'informer des progrès accomplis pour la première fois depuis de nombreuses années. Notre tâche et la raison pour laquelle nous sommes ici est de faire des progrès dans

le domaine du désarmement multilatéral. Notre inertie et l'abandon de nos responsabilités font perdre patience à la communauté internationale.

Au cours de ce printemps, des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) viendront à Genève participer à la deuxième réunion du Comité préparatoire du cycle d'examen du traité en 2015. Comme il est affirmé à cette Conférence, l'Irlande est convaincue que le traité a toujours un rôle essentiel à jouer. Il a fait cesser la menace de la prolifération nucléaire généralisée. Toutefois, les progrès en matière de désarmement ont été trop lents. L'absence persistante de progrès concernant ce fondement du traité va nuire à ses objectifs de non-prolifération si des mesures ne sont pas prises immédiatement. C'est pourquoi ma délégation s'associera à ceux qui demandent instamment de porter une attention accrue au désarmement à mesure que le cycle d'examen évolue.

L'Irlande soutient fermement les efforts visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de convoquer une conférence à Helsinki en 2012, comme prévu, et nous invitons toutes les parties prenantes à ne pas renoncer à ce processus essentiel pour que la conférence soit convoquée le plus tôt possible cette année. Nous soutenons les travaux accomplis par le facilitateur et les co-organisateur pour faire avancer la cause de la conférence. A cet égard, nous nous félicitons de la décision du facilitateur d'organiser des consultations multilatérales préparatoires et espérons que toutes les parties intéressées s'associeront à ces discussions d'une manière constructive.

L'Irlande se félicite de l'initiative de la Norvège d'accueillir une conférence à Oslo début mars sur l'incidence humanitaire des armes nucléaires, qui permettra de souligner les conséquences dévastatrices de tout recours à ces armements. Il sera ainsi rappelé au monde et, ce qui est tout aussi important, à nous-mêmes, la raison pour laquelle chercher à instaurer un monde exempt de cette menace demeure un impératif.

Ma délégation attend avec intérêt de participer au groupe de travail à composition non limitée établi par l'Assemblée générale et chargé de faire avancer les négociations multilatérales en matière de désarmement nucléaire. Cette résolution et son adoption à une écrasante majorité témoignent clairement du besoin et des attentes en matière de progrès dans les négociations sur le désarmement nucléaire.

Nous nous félicitons également de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre, étant convaincus qu'elle offrira aux États une occasion d'examiner les progrès accomplis et de réaffirmer, au plus haut niveau, leur engagement en faveur du désarmement nucléaire complet.

Enfin, les États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction se réuniront en avril à La Haye pour la troisième Conférence d'examen. Depuis son entrée en vigueur en 1997, la Convention a permis de progresser notablement sur la voie de l'élimination, d'une manière vérifiable, de toutes les catégories d'armes dans les arsenaux mondiaux. Elle bénéficie d'une adhésion quasi universelle. Aucune complaisance n'étant admissible quant aux armes de destruction massive, ce résultat est un triomphe de la Conférence du désarmement. Cette conférence s'est montrée capable de réalisations remarquables. Elle y est parvenue tardivement, mais, grâce à une volonté politique et une participation constructive de tous, elle peut et doit le réitérer.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à cette haute fonction. Nous vous assurons du soutien et de la coopération de la délégation russe ; nous souhaitons également plein succès aux six Présidents de la Conférence du désarmement de 2013, ainsi qu'au Secrétaire général de la Conférence, M. Kassym-Jomart Tokayev.

Cette année, un certain nombre d'événements importants nous attendent dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération multilatéraux, tout d'abord la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Russie s'emploie consciencieusement à remplir ses obligations en matière de désarmement et de non-prolifération découlant du TNP. En particulier, nous organiserons, en avril à Genève, la prochaine conférence du Groupe des cinq États nucléaires membres permanents du Conseil de sécurité sur l'application du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Parallèlement, nous regrettons que, malgré les décisions de la Conférence d'examen du TNP de 2010, la Conférence sur l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et toutes autres armes de destruction massive, ainsi que leurs vecteurs, n'ait pas eu lieu. En tant que coauteurs de la résolution de la Conférence d'examen du TNP sur le Moyen-Orient en 1995, nous nous sommes employés activement à organiser cette conférence. Nous comptons bien poursuivre ainsi, en étroite collaboration avec les autres coauteurs et le facilitateur, M. Laajava. En outre, comme il est souligné dans la déclaration à la presse du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, la Russie, fermement résolue à remplir ses obligations et son mandat en tant que coorganisatrice, estime qu'une décision visant à ajourner la Conférence ne se justifierait que si les pays du Moyen-Orient y consentaient clairement et que les dates de la future conférence étaient fixées. Nous regrettons sincèrement que tel n'ait pas été le cas.

Un autre événement important à l'ordre du jour du désarmement multilatéral est la conférence relative au traité sur le commerce international des armes. Nous nous félicitons de la désignation de notre collègue, le Représentant permanent de l'Australie, M. Peter Woolcott, à la présidence de la Conférence et nous espérons qu'il tiendra dûment compte des résultats des mesures précédemment prises dans ce domaine pour garantir à la conférence de mars une issue constructive.

Toutefois, la difficulté majeure en 2013 pourrait bien être l'impasse où se trouvent les instances de l'ONU en matière de désarmement, en premier lieu la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que la stagnation dans les travaux des mécanismes existants de désarmement sous l'égide de l'ONU résulte, non pas d'imperfections dans les rouages, mais de réalités politiques objectives et de différences dans les priorités des États. Afin de redresser la situation, nous devons, patiemment et consciencieusement, nous employer à régler les différends, plutôt qu'à diviser la « triade » existante et à créer d'autres modalités de négociation. Les questions relatives aux intérêts vitaux de sécurité nationale des États ne sauraient être réglées par un simple vote. En passant outre, nous ne pourrions que créer une apparence d'évolution, alors qu'en réalité nous semons une dissension plus grande encore et attisons le conflit international.

Malheureusement, la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté des décisions qui entraîneront la répartition effective de l'ordre du jour de la Conférence entre différentes instances, en particulier la transmission de l'examen de la question du désarmement nucléaire à l'Assemblée générale. Le risque, dans ce cas, est non seulement de maintenir la Conférence dans l'impasse où elle se trouve, mais également de fragmenter le désarmement multilatéral et finalement de provoquer l'effondrement de tout le mécanisme de désarmement de l'ONU.

Dans ces conditions difficiles, se pose la question des perspectives de la Conférence. La seule possibilité de rétablir l'autorité de la Conférence est d'entamer un dialogue qui vise à aborder les préoccupations de certains membres en matière de sécurité et d'ainsi s'accorder sur le programme de travail de la Conférence.

À cet effet, nous avons proposé, comme mesure intérimaire, de parvenir à un accord sur un programme de travail qui comprenne un examen approfondi des quatre questions fondamentales à l'ordre du jour : prévention d'une course aux armements dans l'espace, traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, garanties de sécurité négatives et désarmement nucléaire. Cela nous permettra de gagner du temps pour continuer à rechercher un compromis et entamer des négociations à la Conférence. Cette proposition était au centre de la déclaration commune des États intéressés visant à soutenir la Conférence du désarmement, à la Première Commission lors de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes heureux que 17 pays, représentant différents groupes et continents, s'y soient associés.

La prévention d'une course aux armements demeure une priorité de la Conférence du désarmement pour la Russie. L'intérêt que suscite cette question grandit et la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur ce point a obtenu un appui proche du consensus. Nous estimons que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, adopté en février 2008, contribuera non seulement à empêcher le déploiement d'armes dans l'espace, mais également à maintenir l'évolution prévisible de la situation stratégique, ainsi que la sécurité internationale. Nous sommes persuadés que les États qui bénéficient d'un environnement spatial pacifique sont concernés par cette question.

L'élaboration de mesures sur la transparence et le renforcement de la confiance relatives aux activités spatiales est un élément important du traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. En avril 2013, Genève accueillera une conférence de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le développement portant sur la sécurité spatiale, ainsi que la deuxième session du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous escomptons une étroite coopération entre États membres de la Conférence du désarmement et le Groupe.

Imposer aux États l'obligation de ne pas être les premiers à déployer des armes dans l'espace constituerait une étape importante vers la sécurité spatiale. Les États membres de l'Organisation du traité de sécurité collective ont signé cette initiative russe en 2005. En outre, les Présidents de la Fédération de Russie et du Brésil ont, dans leur déclaration commune du 14 décembre 2012, confirmé l'attachement des deux États au principe de ne pas commencer à déployer des armes dans l'espace et invité toutes les puissances dotées de moyens spatiaux à faire de même. Nous espérons que les États respecteront cet avis.

La Russie est prête à examiner toute question liée au renforcement de la sécurité internationale, notamment le désarmement nucléaire. Notre priorité, actuellement, est la mise en œuvre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, qui contient l'application des normes, les interprétations et les mesures de vérification.

Comme le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, l'a souligné dans son allocution à l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, le 12 décembre 2012, la Russie défend le principe des efforts collectifs et consentis pour relever les enjeux actuels et elle tient à établir un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, nous devons être conscients que pour progresser à cet égard, nous devons créer les conditions appropriées, essentiellement par les moyens suivants : maintenir la stabilité stratégique mondiale ; observer en paroles et en actes le principe de la sécurité indivisible ; ne pas compromettre la sécurité d'autres États en recherchant sa propre sécurité ; ne plus essayer de dominer par la force militaire. Ces principes sont mis en cause par des plans indépendants visant à créer une défense antimissile balistique mondiale, une hésitation à aborder la question de la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, une inertie dans la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et des déséquilibres

tant quantitatifs que qualitatifs dans les armes classiques. Tous les États dotés d'un potentiel militaire nucléaire devraient progressivement s'associer aux efforts déployés en matière de désarmement nucléaire.

Les décisions de la Conférence d'examen du TNP en 2010 constituent une feuille de route pour le désarmement nucléaire. Nous sommes opposés à toute tentative visant à interpréter les dispositions du plan d'action avec partialité ou de les appliquer de façon sélective.

La délégation russe n'a cessé d'exprimer son soutien au lancement de négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre d'un programme de travail équilibré et sur la base du mandat Shannon. Dans notre perspective, l'élaboration de ce type de traité pourrait représenter une mesure multilatérale utile pour renforcer le régime du TNP et une étape sur la voie du désarmement nucléaire. Notre position à cet égard est immuable. Toutefois, nous sommes convaincus que le débat – à savoir la proposition de mettre fin à la production de matières fissiles – devrait avoir lieu exclusivement dans le cadre de la Conférence et associer tous les États dotés d'un arsenal militaire. Toute autre option amoindrirait fortement l'efficacité des travaux relatifs au traité, sans apporter de valeur ajoutée.

Monsieur le Président, en votre qualité de premier Président de la session de 2013 de la Conférence du désarmement, vous avez la lourde responsabilité d'ouvrir la voie à ses travaux pratiques. Permettez-moi de vous assurer de notre volonté de coopérer avec vous d'une manière constructive.

M. Hilale (Maroc) : Je vous remercie Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter les chaleureuses félicitations de la délégation du Royaume du Maroc pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer du soutien actif de ma délégation pour atteindre notre objectif commun, qui est de rendre à notre Conférence sa pertinence et son rôle véritable d'unique organe multilatéral de négociation des instruments de désarmement. Le Royaume du Maroc est confiant que votre longue expérience diplomatique et votre grande compréhension des questions de désarmement donneront une vraie impulsion aux travaux de notre Conférence.

Le blocage auquel se heurte la Conférence du désarmement depuis plus d'une décennie ne cesse de susciter un sentiment d'insécurité et de frustration chez tous ceux qui estiment que cette instance demeure incapable de tirer parti du contexte mondial grandement favorable au désarmement. En effet, la délégation du Maroc ne peut que partager leur préoccupation légitime puisque notre Conférence ne répond plus aux espoirs que la communauté internationale avait placés en elle pour progresser sur la voie du désarmement.

Ce sentiment grandissant de frustration devrait tous nous interpeller et nous inciter à chercher l'appui nécessaire pour sauver cet organe, et à œuvrer collectivement en vue de rétablir la Conférence du désarmement dans son mandat, qui risque de devenir obsolète, ainsi que dans son rôle d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Regrettant que la Conférence du désarmement soit restée dans un état d'hibernation prolongée suite à son incapacité à s'entendre sur son programme de travail, ma délégation estime qu'il est impératif de dépasser nos divergences sans plus tarder et de s'engager dans une démarche intégrée, inclusive et globale sur tous les aspects du désarmement. Il nous semble, par conséquent, que pour parvenir à des progrès tangibles en matière de désarmement, il n'y a pas de solutions magiques à l'impasse actuelle, mais plutôt un besoin urgent de volonté politique et de flexibilité. En effet, si les enjeux sont indéniablement sécuritaires et géostratégiques, leur solution est éminemment politique et leur négociation nécessite, impérativement, des mécanismes efficaces et adaptés. Nous exprimons, à cet égard, notre souhait de voir une nouvelle volonté politique se manifester afin d'adopter un

programme de travail et de commencer immédiatement des négociations de fond. Ce programme de travail ne devrait pas être le problème qui nous divise, mais la solution pour converger vers des compromis qui préserveront la pertinence de la Conférence du désarmement sans pour autant porter atteinte à l'esprit de son mandat ni l'altérer.

Monsieur le Président, vous vous souviendrez que, dans ma déclaration du 7 février 2012, j'avais souligné que pour contourner les divergences autour des mandats des groupes de travail, il serait judicieux et censé de simplifier au maximum le programme de travail et de se limiter à la création d'un groupe de travail sur les matières fissiles, d'un deuxième groupe sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, d'un troisième sur les garanties de sécurité négatives et d'un quatrième sur le désarmement nucléaire.

Pour parvenir à ce résultat, les États membres sont donc invités à consentir à des concessions douloureuses mais politiquement responsables pour pouvoir négocier ces quatre thèmes de la Conférence du désarmement dans le cadre des quatre groupes de travail, sans appréhension et sans préjuger des résultats de leurs travaux. Il conviendrait à chacun des groupes de définir lui-même son mandat et d'organiser son propre programme de travail, sans aucun préjugé sur le résultat, qui ne peut être obtenu que par la négociation et le consentement de tous les membres. Le groupe de travail qui arriverait ainsi à définir son mandat entamerait son travail sans tarder.

Monsieur le Président, comme vous le savez, la société civile constitue une composante importante et incontournable et un acteur clef dans tout processus de réflexion et de proposition en matière de désarmement. Ainsi, ma délégation estime que la revitalisation de la Conférence doit passer également par son ouverture à la société civile et aux institutions spécialisées dans les questions de désarmement, dont l'apport, dans ce domaine comme dans d'autres instances, est indéniable. Bien que la négociation des instruments juridiques demeure de la seule responsabilité des États membres, la contribution et l'expertise des organisations non gouvernementales spécialisées ne peuvent être que bénéfiques aux travaux de fond de la Conférence du désarmement. Il reviendra, bien évidemment, aux États membres de décider des modalités de l'accréditation de ces organisations.

Par ailleurs et saluant les efforts déployés par les États membres pour faire avancer le désarmement multilatéral, le Maroc se réjouit de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 67/56 qui prévoit la création « d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires ». Le Maroc se félicite également de la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'inviter les organisations internationales et la société civile à participer, conformément à la pratique établie, aux travaux de ce groupe qui se réunira à Genève au cours de cette année pendant une période maximale de quinze jours ouvrables.

De même, nous estimons que la demande adressée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/53, au Secrétaire général de l'ONU de constituer un groupe d'experts gouvernementaux, représentant 25 États membres choisis selon une représentation géographique équitable, qui se réunira à Genève en 2014 et 2015 et fera des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à la négociation d'un projet de traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, marque, pour ma délégation, un pas en avant sur la voie de la revitalisation des travaux et de l'examen des questions de fond de notre Conférence.

En tant qu'acteur dynamique qui contribue aux efforts internationaux en faveur de la paix, de la sécurité internationale, du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires, le Maroc plaçait un grand espoir dans la conférence de 2012 qui devait se tenir à

Helsinki en décembre dernier sur la question de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. Cette conférence, dont on regrette profondément le report à une date ultérieure, était, à notre sens, une occasion unique à saisir pour débarrasser la région des armes de destruction massive. Ma délégation estime que l'organisation de cette conférence, décidée dans le cadre des plans d'action adoptés par la Conférence d'examen du TNP de 2010, demeure indispensable et qu'elle serait de nature à créer un climat de confiance parmi les États de la région et ouvrirait de nouvelles perspectives de coopération qui pourraient être bénéfiques à tous les pays de la zone en question. Elle pourrait également constituer un progrès certain sur la voie de la consolidation de la coexistence, de la confiance et de la paix entre les peuples de cette région du Moyen-Orient.

À cet égard, je tiens à réaffirmer l'appui constant de ma délégation à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, ainsi que son soutien à toutes les initiatives visant la facilitation de la mise en œuvre de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient.

Le Royaume du Maroc demeure convaincu que l'approche multilatérale et la coopération internationale constituent la réponse efficace à tous les défis globaux en général, et à la menace du terrorisme nucléaire en particulier. Depuis le lancement de l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire en 2006, le Maroc a toujours adopté une approche proactive et participe activement à tous les efforts internationaux de promotion de la cause du désarmement et à la lutte contre le terrorisme nucléaire.

C'est dans ce cadre que le Maroc, en coopération avec l'AIEA, organise, à travers le Centre national d'excellence de formation et de soutien dans le domaine de la sûreté nucléaire, mis en place l'année dernière, plusieurs sessions de formation aussi bien à l'échelon national que régional. Ces sessions de formation dont ont bénéficié plus de 100 cadres africains s'inscrivent dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui est l'une des pierres angulaires de la politique étrangère du Maroc. En effet, l'expertise acquise en la matière fait de mon pays une plate-forme importante pour la formation et l'éducation dans le domaine de la sûreté radiologique en Afrique. De même, l'organisation de ce type de formation réaffirme l'engagement constant du Royaume du Maroc en faveur du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que sa contribution au renforcement du régime de non-prolifération.

La sécurité nucléaire constituant un enjeu qui nécessite, plus que jamais, une coopération sous-régionale et régionale coordonnée et concertée, le Maroc et l'Espagne ont décidé d'organiser au cours de cette année un exercice conjoint, appelé REMEX-2013, premier de son genre entre deux États partenaires de l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Visant à apporter des réponses à un acte malveillant impliquant des matières radioactives ou nucléaires et à identifier les meilleures pratiques dans la réponse aux crises et la gestion des crises, cet exercice constitue une contribution substantielle à la mise en œuvre des principes de l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Le REMEX-2013 sera également une composante fondamentale d'un autre exercice international « ConvEx-3 », International Conventional Exercise, qui sera organisé par le Maroc, en novembre 2013, en coopération avec l'AIEA, en vue de tester et d'évaluer l'échange d'informations et la coordination de l'action internationale en cas d'urgence nucléaire.

Cet exercice, le premier de son genre à revêtir la double dimension sécurité-sûreté, reflète l'engagement du Maroc en faveur de la mise en œuvre du plan d'action du Sommet sur la sécurité nucléaire de Washington et sa volonté de contribuer aux efforts internationaux en vue du renforcement du régime international de sécurité-sûreté nucléaire.

Cet engagement constant et soutenu de notre pays en faveur des causes du désarmement, de la non-prolifération, et de la sûreté et de la sécurité nucléaires a été mis en

exergue lors des travaux du deuxième Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu en mars 2012, à Séoul (Corée du Sud). Ainsi, la diffusion durant ce sommet, dans une déclaration conjointe de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique et de l'Espagne ainsi que des présidents des trois groupes de travail de l'IGLTN, des résultats de la réunion de Marrakech de février 2012 sur l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire constitue un témoignage et une reconnaissance du rôle et de la contribution de notre pays dans le renforcement de la sécurité et de la sûreté nucléaires dans le monde.

Conformément à ses obligations internationales dans le domaine de la sécurité et de la sûreté nucléaires, le Maroc a entrepris des mesures visant au renforcement de son cadre juridique et réglementaire en la matière, en élaborant un nouveau projet de loi sur la sûreté et la sécurité radiologiques et nucléaires. Actuellement dans la phase finale de son adoption, cette loi prévoit, entre autres, la création d'une autorité indépendante chargée de la sécurité et de la sûreté nucléaires. Ce faisant, le Maroc souhaite renforcer davantage ses capacités nationales en matière de sécurité et de sûreté nucléaires et son système de contrôle des matériaux nucléaires.

De même, le Maroc a ratifié, l'an dernier, le Protocole additionnel des Accords de sauvegarde de 2004 de l'AIEA, et s'est également conformé aux codes de conduite sur la sûreté des réacteurs et la sécurité des sources radioactives tout en contribuant à la promotion de l'application de ces codes aux niveaux régional et national.

Pour conclure mon intervention, je voudrais juste réitérer le souhait ardent du Maroc de voir la Conférence du désarmement s'engager dès le début de cette session, sous votre présidence, dans des travaux de fond, et répondre ainsi aux attentes de la communauté internationale. Je ne le répèterai jamais assez : il y va de la crédibilité de notre Conférence, de sa pertinence, voire de sa survie.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Oyarce (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, tout d'abord, nous tenons à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Votre pays a été un fervent partisan du désarmement général et complet ; nous sommes certains que votre expérience et vos compétences, qui sont bien connues à Genève, nous guideront vers une voie fructueuse en une année cruciale pour la redynamisation de la Conférence. Soyez assuré de la modeste coopération de la Mission du Chili. Nous sommes également très satisfaits de la présidence éclairée de l'Ambassadeur Hoffmann.

Comme il a été constaté ce matin, il paraît difficile, si imaginatifs que nous puissions l'être, de nous livrer à une introspection qui apporte du nouveau dans cette instance, mais si nous échouons, nous courons le risque de tomber dans l'indifférence. Ce ne serait pas là une attitude très responsable sur le plan politique.

Dans ce contexte, nous nous bornerons à quelques brèves observations générales. Malheureusement, aucune activité ne peut remplacer notre tâche fondamentale, qui est de nous entendre sur un programme de travail. L'année passée, il a été déclaré dans cette salle que 2012 pourrait être une année décisive pour l'avenir de la Conférence. Nous avons entendu la déclaration du Secrétaire général, qui nous a demandé instamment d'entamer des travaux de fond. Par des propositions précises émanant d'États, de la société civile et de l'Assemblée générale nous avons été invités à adopter un programme de travail ; nous avons également reçu des messages politiques du plus haut niveau. Aujourd'hui, de nouveau, le Secrétaire général de l'ONU nous a adressé un message par l'intermédiaire du Secrétaire général de la Conférence.

L'an passé, nous n'avons pu prendre de décisions de fond qui nous auraient permis, par des négociations et l'exercice du mandat de la Conférence, d'adopter des mesures concrètes sur le plan multilatéral – car il s'agit bien de cela – en matière de désarmement et

de non-prolifération. Nous nous trouvons dans une situation extrême. Il ne suffit plus de continuer à expliquer cette paralysie, mardi après mardi, semaine après semaine, par une analyse des facteurs internes et externes de la Conférence et à admettre des positions nationales légitimes. Les faits attestent qu'il faut tenir compte des réalités politiques dans notre engagement à négocier.

La toute récente Assemblée générale a de nouveau révélé la préoccupation, à l'échelon mondial, que suscite l'élaboration d'accords multilatéraux contraignants dans le domaine du désarmement. Les signes tangibles que l'Assemblée générale nous a alors adressés, tant officiellement qu'officieusement, doivent être interprétés d'un point de vue politique. Mon pays a soutenu l'initiative du Canada sur les matières fissiles, ainsi que l'initiative émanant de l'Autriche, de la Norvège et du Mexique sur la relance des négociations relatives au désarmement. Le Chili ne doute pas de l'unicité de la Conférence, qui est l'unique organe de négociation en matière de désarmement, mais nous avons le devoir d'examiner d'autres solutions viables et de prendre des décisions en conséquence.

Il est certain que nous devons rechercher un moyen d'examiner la question des matières fissiles, en nous fondant sur les documents portant les cotes CD/1299 et CD/1864. Nous espérons trouver un moyen approprié d'examiner l'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires, en vue de réduire et d'éliminer la production de ces armes. Ce débat peut faire ressortir des facteurs qui nous aideront à conclure un accord pour prendre, à la Conférence, des mesures dans ce domaine.

Nous espérons que le groupe de travail sur la revitalisation du dispositif de désarmement sera sans exclusive et qu'il tiendra compte de toutes les sensibilités à cet égard. Ce groupe doit évaluer la structure actuelle du désarmement qui, bien qu'elle ait fonctionné par le passé, se trouve aujourd'hui à un stade décisif. L'efficacité de la Conférence est au cœur des travaux du groupe. Nous devons en être conscients. Il faut tenir compte de ce qui se passe à la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à Genève cette année.

Les discussions thématiques sont très utiles mais elles ne servent pas à atteindre notre objectif essentiel, l'adoption d'un programme de travail. Cette année, de nouveau, nous devons satisfaire au besoin urgent d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail. Nous espérons que les consultations que vous mènerez prochainement, Monsieur le Président, nous rapprocheront d'un consensus qui permette à la Conférence d'entamer des travaux de fond, car nous ne voyons pas comment nous pourrions expliquer à l'Assemblée générale et à nos concitoyens que nous avons perdu une autre année.

Les organisations non gouvernementales évaluent notre aptitude à satisfaire aux demandes d'instauration d'un monde plus sûr. Nous devons en tenir compte dans le processus de redynamisation. Une nouvelle occasion s'offre à nous et nous ne devons pas limiter nos échanges aux thèmes et aux priorités que doit contenir tout programme de travail. Nous devons réfléchir hors des paramètres fixés et aller au-delà des quatre questions fondamentales.

Nous espérons que 2013 sera l'année de l'innovation et de la négociation et qu'aucune autre instance n'assumera les responsabilités confiées à la Conférence. Nous ne devons pas exclure le risque d'être relevés de notre mandat. Il faudrait éviter un tel scénario, tout du moins à notre sens.

Il est certain que la Conférence peut réellement influencer sur la sécurité dans le monde si elle remplit son mandat d'organe de négociation. Nous devons accepter le fait que la sécurité humaine, la sécurité nationale et la sécurité mondiale sont interdépendantes et qu'en réalité la sécurité mondiale qu'il nous incombe d'instaurer est indispensable pour garantir durablement l'efficacité des systèmes de sécurité humaine et nationale.

Nous concluons en rappelant les propos du Secrétaire général, mardi dernier 18 janvier à Monterey, où il a de nouveau exhorté la Conférence du désarmement à agir et a conseillé aux États de prendre l'initiative en matière de désarmement. Il a précisé que nous ne devons pas attendre, pour intervenir, que d'autres prennent les devants. Le sens politique de ce message est clair. La Conférence doit continuer à contribuer aux efforts et à la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général, d'avoir transmis le message du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, qui a déclaré qu'une autre année de stagnation à la Conférence du désarmement est inacceptable, ce que nous approuvons. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Dékány, qui assume la présidence hongroise de la Conférence du désarmement dès le début de notre nouvelle session. C'est une période véritablement difficile pour la Conférence ; les États-Unis d'Amérique ne doutent nullement que vous-même et votre délégation relèveront les défis à venir ; permettez-moi toutefois d'ajouter que je ne vous envie pas. Je vous assure du plein soutien de mon pays dans cette difficile tâche.

Nous commençons la nouvelle année par le renouvellement de notre engagement à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, objectif dont le Président des États-Unis a fait un fleuron de son programme de sécurité internationale. Dans son discours d'investiture, le 21 janvier, le Président Obama a largement parlé de l'importance que revêt une action collective pour aborder de nouveaux défis, ainsi que de la valeur de la participation. Il a parlé de l'obligation de contribuer aux débats de notre époque par une volonté collective et dans un but commun. En s'adressant aux Américains, il a déclaré qu'aucune nation n'avait un plus grand intérêt à instaurer un monde pacifique.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, nous ne saurions sous-estimer les difficultés fondamentales que la Conférence éprouve, ni considérer 2013 comme toute autre année et ce jour comme toute autre séance d'ouverture de la Conférence. Nous ne pouvons considérer 2013 comme n'étant pas différente de 2012 ou de toute autre année depuis 1996, date à laquelle la Conférence du désarmement a pour la dernière fois rempli son mandat de négociation en concluant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La réalité est très différente. À sa session de 2012, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a fait état de la profonde insatisfaction qu'éprouvent de nombreux membres de la communauté internationale après des années d'impasse à la Conférence du désarmement et de la constante érosion de sa crédibilité. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux résolutions relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et au désarmement nucléaire, qui chargent les mécanismes de l'Assemblée générale d'aborder respectivement les questions « fondamentales » de la Conférence. Tout en étant peu favorables à une participation accrue de l'Assemblée générale des Nations Unies aux travaux de la Conférence, les États-Unis ont affirmé que la résolution relative à un traité, présentée par le Canada et portant création d'un groupe d'experts gouvernementaux, qui est une pratique courante fondée sur une décision prise par consensus, contient suffisamment d'éléments pour garantir qu'elle ne compromettra pas les chances, à la Conférence, d'atteindre cet objectif essentiel. En réalité, le groupe d'experts gouvernementaux pourrait s'associer aux efforts déployés à la Conférence et visant à faire avancer l'examen d'un traité de sorte que la Conférence puisse – et espérons qu'elle le pourra – l'examiner. Nous n'estimons pas que tel est le cas du groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire, qui n'est pas fondé sur le consensus, neutralise la Conférence et réaffecte ses ressources.

Malgré les difficultés que rencontre cet organe, les objectifs que la Conférence a pour mission d'atteindre en valent la peine. D'aucuns penseront que la Conférence du

désarmement peut survivre dans sa paralysie actuelle, d'autres estiment que la Conférence a échoué, probablement sans possibilité de sauvetage. Ces deux perspectives renforcent le statu quo de l'inertie, qui très certainement annihilera la Conférence.

Les États-Unis d'Amérique ne partagent aucune de ces perspectives. Nous continuons à estimer que la Conférence est l'instance privilégiée pour la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui est la prochaine étape concrète vers le désarmement nucléaire multilatéral. La Conférence du désarmement bénéficie d'une situation unique pour négocier ce traité dès lors qu'elle recourt au consensus, qui garantit une protection équitable des intérêts en matière de sécurité nationale dans une négociation de tous les États et associe les États stratégiques visés par ce type d'accord. L'« unicité » ne se substitue pas aux résultats. Comme nous l'avons constaté à New York, l'automne dernier, le vide en matière de désarmement et de maîtrise multilatérale des armements créé par l'inertie de la Conférence commence à être comblé par d'autres modalités et mécanismes.

En ce qui concerne l'avenir de la Conférence, l'expression souvent utilisée « le temps presse » se vérifie plus que jamais.

Une majorité écrasante des membres de cette conférence soutient le lancement rapide de négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, comme il a été souligné en 1978 à la première session extraordinaire sur le désarmement. Les États-Unis d'Amérique continuent de consulter leurs principaux partenaires en quête d'un moyen de parvenir au consensus à la Conférence du désarmement et de faire avancer l'examen d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Comme l'a déclaré la Secrétaire d'État, Hillary Clinton, dans son allocution à la Conférence en 2011, nous estimons qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est une question trop importante pour être laissée à jamais dans une impasse. Le moment est venu en 2013 d'atteindre cet objectif international essentiel qui doit faire partie intégrante de tout programme de travail de la Conférence.

Nous ne sous-estimons pas l'importance des autres questions « fondamentales » à l'ordre du jour de la Conférence : désarmement nucléaire, garanties de sécurité négatives et prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous souhaitons participer à des discussions de fond sur chacune de ces questions dans le cadre d'un programme de travail adopté par consensus. Entre-temps, les États-Unis d'Amérique ont pris des mesures concrètes pour promouvoir chacune de ces questions. Dans le domaine de la sécurité spatiale, nous continuons d'appliquer des mesures de transparence et de confiance pragmatiques, bilatérales et multilatérales ; à cet égard, nous soutenons les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU, sous la présidence de notre collègue russe, ainsi que la négociation d'un code de conduite international. Nous soutenons également l'octroi de garanties de sécurité négatives en vertu de protocoles se rapportant aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous demeurons désireux de signer le protocole relatif à une zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est dès que possible et sommes prêts à nous consulter avec les parties de la zone d'Asie centrale pour résoudre les questions en suspens.

Permettez-moi de saisir cette occasion de vous assurer que les États-Unis d'Amérique continuent de collaborer avec nos partenaires, les co-organisateurs et l'Ambassadeur Laajava, auxquels nous sommes tous redevables de leur sagesse et leur orientation indéfectible pour créer les conditions propices à une conférence fructueuse sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous regrettons qu'il ait fallu ajourner – et je dis bien « ajourner », non pas « annuler » – la Conférence malgré tous efforts. Nous nous en tenons à notre engagement d'organiser une conférence fructueuse qui associe tous les États de la région. Afin d'atteindre cet objectif le plus rapidement possible, nous invitons les États de la région à agir ensemble

pour aplanir les divergences relatives aux arrangements en matière de sécurité et de maîtrise des armements dans la région.

Eu égard au désarmement nucléaire, le bilan des États-Unis est explicite. Aucun autre pays n'a opéré, en concertation avec notre partenaire, la Russie, des réductions plus vastes et plus importantes de son arsenal nucléaire. Les États-Unis d'Amérique continuent de s'employer à effectuer d'autres réductions plus importantes. Depuis 2009, nous avons collaboré avec nos partenaires du Groupe des cinq États nucléaires membres permanents du Conseil de sécurité (P5) pour entretenir un dialogue sur des mesures de confiance et de vérification en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Nous avons eu le plaisir d'accueillir à Washington, en juin 2012, la Conférence du P5 concernant l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et nous sommes heureux que la Russie accueille la prochaine conférence du P5 à Genève, en avril, dans le cadre de la prochaine réunion du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'ordre du jour d'intersession du P5 a également été chargé, portant sur des questions telles que le Groupe de travail sur les définitions nucléaires dirigé par la Chine, ainsi que d'autres initiatives émanant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France concernant la transparence et la vérification. La dynamique qui s'est développée parmi les cinq États dotés d'armes nucléaires à la conférence du P5 contribue à établir des fondements solides pour élaborer une conception multilatérale élargie de la maîtrise des armements ; nous espérons que les travaux de la Conférence du désarmement s'inspireront de cette conception et sommes certains que vous-même, Monsieur le Président, aiderez à orienter les travaux de la Conférence vers cet objectif.

Enfin, je tiens à souhaiter une cordiale bienvenue à nos nouveaux collègues à Genève et je me réjouis également de voir aujourd'hui parmi nous notre Présidente de 2013 pour la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, M^{me} Judit Körömi de Hongrie; nous comptons sur sa conduite éclairée, ainsi que sur celle des vice-présidents, nos collègues de Malaisie et de Suisse.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je suis persuadé que votre sagesse, vos compétences et votre dynamisme vous permettront de conduire nos travaux vers des résultats fructueux et je puis vous assurer de notre plein soutien en notre qualité de partenaires partageant la présidence de la Conférence cette année. Je tiens également à louer votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Hoffmann, pour ses efforts assidus; je saisis cette occasion pour remercier vivement M. Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, de sa détermination profonde et sans relâche à relancer la Conférence du désarmement et à lui permettre de jouer un rôle important pour aborder les questions liées au désarmement nucléaire et à la non-prolifération.

Les personnes ici présentes savent bien que la Conférence se trouve dans une impasse et dans l'incapacité d'accomplir les tâches qui lui incombent en tant qu'unique instance multilatérale de négociation. Afin de sortir de cette impasse, j'invite les États membres de la Conférence à manifester souplesse, volonté politique et désir de rechercher des solutions par consensus qui, si elles étaient trouvées, auraient inévitablement des effets sur d'autres activités multilatérales en matière de désarmement, tant au sein de l'ONU qu'en dehors, et créeraient la dynamique voulue pour que ces activités soient menées d'une manière appropriée.

En notre qualité de partenaire qui partage la présidence de la Conférence cette année, nous ne manquerons pas de soutenir toutes initiatives visant à rechercher des options et des variantes, ainsi qu'à mobiliser la volonté politique requise pour parvenir à un accord sur un programme de travail équilibré qui corresponde aux préoccupations de tous les États

membres, en conformité avec le Règlement intérieur, et qui permette de progresser sur les questions fondamentales tout en accordant la priorité au désarmement nucléaire.

En conclusion, Monsieur le Président, je ne puis que souhaiter plein succès cette année à vous-même et à la Conférence, qui contribue à solidement renforcer la paix et la sécurité internationales.

M^{me} Madrigal Muñoz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole et participe aux discussions dans cette importante instance de négociation, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence. Je suis persuadée que votre vaste expérience de la diplomatie nous permettra de faire avancer les travaux de la Conférence. Je vous remercie également de votre aimable invitation à une consultation bilatérale, qui nous a offert l'occasion d'examiner vos suggestions sur la manière dont vous entendez diriger cette importante instance.

Cuba attache une grande importance à la nécessité de progresser concrètement dans les négociations et les délibérations sur le désarmement et la maîtrise des armements. En particulier, nous accordons la plus haute priorité au désarmement nucléaire.

Nous renouvelons l'importance du multilatéralisme comme principe fondamental des négociations en matière de désarmement. Les solutions adoptées sur le plan multilatéral, dans le sens de la Charte des Nations Unies, sont les seuls moyens réellement efficaces d'aborder les questions de désarmement et de sécurité internationale. À cet égard, Cuba réaffirme sa confiance dans la Conférence et sa volonté d'y ouvrir des négociations sur toute question convenue par tous les États membres de la Conférence.

La Conférence est l'unique instance multilatérale chargée de négocier des instruments sur le désarmement au sein des mécanismes de désarmement de l'ONU.

Nous regrettons que, plus de dix ans durant, la Conférence n'ait pu accomplir de travaux de fond, et Cuba ne partage pas l'opinion de certains qui persistent à penser que cette situation est due aux méthodes de travail et au Règlement intérieur de l'organe.

Cuba soutient le principe de l'amélioration des mécanismes de désarmement, notamment de la Conférence, mais nous sommes convaincus que la paralysie qui frappe une grande partie de ces mécanismes tient essentiellement au manque de volonté politique de la part de certains États d'accomplir de véritables progrès, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

Les initiatives lancées par des parties qui souhaitent retirer de la Conférence certaines questions et recourir à d'autres modalités de négociation en dehors des mécanismes de désarmement nous préoccupent. Cette option représenterait une périlleuse régression et affaiblirait le mandat de la Conférence. Nous sommes persuadés que la solution ne consiste pas à faire abstraction de la Conférence du désarmement ou à amoindrir son importance. Aujourd'hui plus que jamais, il nous incombe à tous de la préserver et la renforcer. Cuba soutient fermement cette instance, en soulignant que les consultations prévues cette année à Genève à la suite de la décision adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies ne sauraient remplacer les travaux de la Conférence. En revanche, elles doivent contribuer à l'adoption par la Conférence d'un programme de travail qui accorde dûment la priorité au désarmement nucléaire.

Nous estimons, comme nous l'avons déclaré dans nos consultations avec vous et le réaffirmons aujourd'hui, que la Conférence doit adopter dès que possible un programme de travail, vaste et surtout équilibré, qui tienne compte des priorités réelles dans le domaine du désarmement. Cuba est prête à négocier parallèlement, au sein de la Conférence, un traité qui élimine et interdise les armes nucléaires, un traité sur l'arrêt de la course aux armements dans l'espace, un traité octroyant des garanties de sécurité aux États qui, comme Cuba, ne

détiennent pas d'armes nucléaires et un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'existence d'armes nucléaires constitue une grave menace pour la sécurité internationale. La survie de l'humanité dépend de leur élimination et leur interdiction totale. La Conférence doit sans tarder entamer des négociations sur une convention qui interdit la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires, qui prévoit leur destruction et conduit à leur élimination universelle, non discriminatoire et vérifiable selon un calendrier établi.

L'Assemblée générale des Nations Unies, à la demande des membres du Mouvement des pays non alignés, a adopté une résolution importante qui invite à tenir une réunion de haut niveau de l'Assemblée sur le désarmement nucléaire, prévue le 26 septembre 2013.

Cuba espère que cette réunion marquera un grand pas sur la voie du désarmement nucléaire complet et à cet effet nous encourageons tous les États à participer au plus haut niveau possible à la réunion en septembre.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation prenant la parole pour la première fois, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur, de votre accession à la première présidence de la session de 2013 de la Conférence du désarmement. Je vous assure du plein soutien de ma délégation durant votre mandat.

À la session de la Conférence l'an passé, les États membres de la Conférence du désarmement, à la demande pressante de la communauté internationale, se sont engagés à reprendre les travaux de fond. Malheureusement, la Conférence n'a pu adopter un programme de travail. En conséquence, un certain nombre de propositions visant à surmonter cette situation, ont été soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies l'an dernier. Il a été alors décidé d'établir un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il ne s'ensuit pas pour autant que nous devions épargner nos efforts pour relancer les travaux de la Conférence. Tout en constatant qu'il importe d'examiner scrupuleusement les quatre questions fondamentales, le Japon continue de penser que le traité est la prochaine étape logique pour créer un monde exempt d'armes nucléaires : négocier ce type de traité à la Conférence, si possible, est notre meilleure option.

Par conséquent, nous soutenons fermement le projet du Président de privilégier l'adoption d'un programme de travail. En outre, compte tenu de la priorité accordée à un traité par la grande majorité de la communauté internationale, nous souhaitons que le programme de travail permette d'entamer immédiatement des négociations. Le Japon s'engage à coopérer au maximum à cet effet.

M. Demiralp (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement en 2013. Je vous souhaite plein succès dans vos efforts pour faire avancer les travaux de la Conférence cette année.

Nous avons écouté avec attention le message du Secrétaire général de l'ONU. Comme à l'ordinaire, le message du Secrétaire général contient de sages recommandations sur les questions de désarmement et de non-prolifération ; il encourage la Conférence du désarmement à aller de l'avant.

La Conférence du désarmement est sans conteste une tribune unique. Elle a une responsabilité toute particulière dans le programme de désarmement aujourd'hui. Nous devons tous nous évertuer à maintenir sa pertinence en assumant sa tâche fondamentale.

À cet égard, nous espérons que la Conférence reprendra sans tarder ses travaux en 2013.

Monsieur le Président, la Turquie loue votre détermination à préparer la voie pour des travaux fructueux.

Les problèmes qui se posent à la Conférence du désarmement ne proviennent pas de son règlement intérieur ou de sa dynamique interne. Une compréhension mutuelle et une réflexion créative nous sont nécessaires dans un contexte d'évolution importante à l'échelle mondiale.

Notre ordre du jour, exhaustif et souple, nous permet d'aborder toutes les questions dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement.

Convenir par consensus d'un programme de travail doit être notre prochaine étape. Cela nous ouvrira la voie vers le lancement de négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, mais également permettra parallèlement de progresser sur d'autres points de l'ordre du jour, notamment des travaux de fond sur les questions fondamentales : désarmement nucléaire, prévention d'une course aux armements dans l'espace et garanties de sécurité négatives.

L'année 2013 offrira une occasion de donner suite à la résolution concernant l'examen de certains points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Premièrement, nous nous félicitons de la résolution adoptée à la Première Commission l'an passé, en vue d'établir un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Deuxièmement, nous escomptons que le groupe de travail à composition non limitée, chargé de la question des négociations multilatérales, formulera des propositions concrètes visant à créer durablement un monde exempt d'armes nucléaires.

Troisièmement, nous estimons que la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, prévue le 26 septembre 2013, permettra d'atteindre l'objectif de désarmement nucléaire.

En outre, l'année 2013 sera marquée par la deuxième réunion préparatoire de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 qui se tiendra à Genève.

En ce qui concerne les autres initiatives récentes relatives à des questions de désarmement, nous déplorons vivement l'ajournement de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous invitons toutes les parties intéressées à continuer à coopérer avec le facilitateur et les présidents pour organiser cette conférence au début de cette année.

Pour conclure, permettez-moi de renouveler notre soutien à la Hongrie, ainsi qu'aux États des cinq autres présidents de la session, et de vous souhaiter plein succès.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puis-je commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et vous remercier de l'énergie que vous avez déjà déployée dans vos fonctions ? Je vous assure du soutien de l'Australie durant votre mandat.

La Conférence entame sa session de 2013 alors que les résultats de la Première Commission de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sont présents dans nos mémoires. Comme nous le savons tous, deux résolutions essentielles relatives aux travaux de cet organe ont été adoptées à la fin de l'année passée : les résolutions 67/53 et 67/56.

L'importance de ces deux résolutions tient au fait que l'Assemblée générale a prévu l'établissement à Genève d'organes chargés d'examiner des questions sur lesquelles la Conférence n'a pas progressé. Elle repose également sur le fait qu'elles expriment l'avis constant de l'Assemblée générale que la Conférence a un grand rôle à jouer, si elle choisit de saisir cette occasion.

L'Australie, qui soutient les deux résolutions, compte s'associer cette année au groupe de travail à composition non limitée, établi en vertu de la résolution 67/56 et aux travaux préparatoires concernant le groupe d'experts gouvernementaux établi en vertu de la résolution 67/53. Elle compte également participer à la Conférence dans l'espoir que cet organe fera le bon choix entre occasion à saisir et perte de sa pertinence.

La Conférence s'enlise et nous devons, en tant qu'États membres de cette instance, le comprendre et intervenir.

M. Kwon Haeryong (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de votre fonction en qualité de premier Président cette année. Je suis convaincu que, sous votre conduite éclairée, nous parviendrons à obtenir des résultats concrets à la première partie de session.

Il est regrettable que les mécanismes de désarmement ne réussissent pas à remplir leur mandat depuis longtemps. On ne saurait négliger la crise qui frappe aujourd'hui la communauté du désarmement. Il est simplement inacceptable qu'aucun progrès notable ou tangible n'ait été accompli pendant des décennies.

Dans des conditions de ralentissement persistant de l'activité économique mondiale, les facteurs menaçant la paix et la sécurité internationales tendent à croître. Dans ce contexte, un déblocage de la situation serait un message encourageant pour le monde.

L'inaction de la Conférence du désarmement a de nouveau fait l'objet d'après discussions à la réunion de la Première Commission de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ; aujourd'hui, nous disposons de plusieurs résolutions à cet égard. La République de Corée partage l'opinion que la redynamisation de la Conférence du désarmement est impérative pour reprendre des pourparlers multilatéraux sur le désarmement et elle coopère étroitement avec les pays membres à tous les efforts visant à renforcer nos travaux à la Conférence.

Nous espérons sincèrement que la Conférence tiendra compte des appels provenant de l'extérieur et entamera des travaux de fond. La question de savoir si la Conférence demeurera une unique instance multilatérale de négociation dépend non pas de ses réalisations ou sa réputation passées, mais de son aptitude à désormais obtenir des résultats tangibles. Il nous incombe d'atteindre cet objectif et c'est maintenant que nous devons y parvenir. À cette fin, nous devons faire preuve de souplesse. Nous devrions déposer tous les intérêts et toutes les préoccupations sur la table des négociations dans le but de réduire les divergences qui nous séparent.

Monsieur le Président, la République de Corée vous assure de son soutien et sa coopération sans réserve durant votre mandat et réaffirme son appui à la prompt adoption d'un programme de travail propre à faire progresser la Conférence.

Enfin, je tiens à adresser une chaleureuse bienvenue aux nouveaux ambassadeurs à Genève.

M^{me} Bassim (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord je tiens à vous féliciter de votre accession à cette fonction importante qu'est la première présidence de la session de 2013, vous souhaitant bonne chance dans vos fonctions. Permettez-moi de remercier, par votre intermédiaire, le Secrétaire général de l'ONU de son

message à la Conférence du désarmement, transmis par M. Kassym-Jomart Tokayev, Représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies.

Étant l'un des membres fondateurs du Comité des dix-huit nations sur le désarmement établi en 1961, l'Égypte a activement participé, dans cette instance et celles qui lui ont succédé, à la négociation d'instruments multilatéraux de désarmement. En ce début de session de 2013, nous réaffirmons la position de la Conférence du désarmement, telle que reconnue par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, ou première session extraordinaire consacrée au désarmement, en tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement ; nous espérons que les efforts déployés à la présente session permettront à la Conférence de réaliser son plein potentiel.

Nous venons d'adopter l'ordre du jour de la session de 2013 et nous espérons une année fructueuse, mais nous ne pouvons nous remémorer 2012 sans un sentiment de déception. En effet, malgré les grands espoirs qui ont marqué le début de l'année passée, l'ordre du jour du désarmement a subi de nombreux revers. La Conférence du désarmement n'a pu de nouveau convenir d'un programme de travail malgré nos efforts collectifs, ni même déposer un projet de programme de travail (document portant la cote CD/1933/Rev.I). La conférence de négociation, en juillet, n'a également pas pu soumettre un projet de texte concernant un traité sur le commerce des armes qui pouvait être adopté compte tenu des aspirations et des intérêts de la communauté internationale. Toutefois, notre plus grande déconvenue a tenu à l'annonce par les présidents qu'ils ne pouvaient pas organiser en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

La tentative de convoquer une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive a échoué non seulement malgré l'engagement manifeste des présidents et le mandat qui leur a été confié, mais également malgré le soutien massif de la communauté internationale à la Conférence et l'annonce par tous les pays du Moyen-Orient, excepté Israël, de leur intention de participer à la Conférence, ainsi que malgré le concours effectif de pays arabes aux préparatifs de la Conférence avec son facilitateur, le Sous-Secrétaire Jaakko Laajava de Finlande. Nous rejetons toutes excuses fournies pour justifier l'absence de tenue de la Conférence en 2012 et nous invitons les présidents à fixer, sans plus tarder, une date de convocation de cette conférence qui devrait se tenir avant le deuxième Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

L'ajournement de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive soulève des questions importantes et pertinentes concernant les engagements pris dans des instances multilatérales du désarmement et la détermination des parties à respecter ces engagements. En réalité, étant donné le nombre d'engagements tenus, ou plutôt leur absence, il y a lieu de s'interroger avant tout sur le sérieux de la détermination des parties.

Alors que nous attendons l'adoption par consensus d'un programme de travail global et équilibré, je souhaite préciser notre position. Premièrement, le désarmement nucléaire est pour nous la priorité absolue de l'ordre du jour sur le désarmement mondial. La priorité de la question des armes de destruction massive ressort clairement de la toute première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution I I) et a ultérieurement été rappelée à la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Toutefois, malgré le rappel constant de cette priorité manifeste par le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 21, nous n'avons guère progressé concrètement pour atteindre cet objectif.

Le Traité sur la non-prolifération (TNP), qui est une initiative visant à créer un monde exempt d'armes nucléaires, s'est révélé, jusqu'à présent, insuffisant. À l'origine, le TNP était fondé sur le « grand compromis », selon lequel des États non dotés d'armes nucléaires étaient convenus de renoncer à la mise au point de ces armes en échange d'un engagement de toutes les parties au Traité à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire étant réaffirmé. Bien que les engagements en matière de non-prolifération continuent d'être observés en grande partie, on ne peut en dire autant de ceux relatifs au désarmement nucléaire. Nous ne pouvons attendre indéfiniment l'ouverture de négociations de bonne foi visant à établir un monde exempt d'armes nucléaires. Nous ne saurions davantage admettre la prorogation indéterminée du TNP, ainsi que son manque d'universalité, qui reviendrait à accepter tacitement une immobilisation de la situation actuelle. En réalité, cette situation ne saurait être tolérée davantage.

Il est souvent rappelé qu'il existe deux conceptions pour réaliser le désarmement nucléaire : la première est l'approche globale, autrement dit l'ouverture de négociations sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis, qui intègre une convention sur les armes nucléaires. À cet égard, l'Égypte souscrit pleinement au document qu'elle a présenté, au nom du Mouvement des pays non alignés, à la Conférence d'examen du TNP en 2010, paru sous la cote NPT/CONF.2010/WP.4.

La seconde conception, fréquemment citée, est l'« approche graduelle » dans le cadre d'instruments multilatéraux se renforçant mutuellement et visant l'élimination complète des armes nucléaires. L'Égypte a également fait sienne cette conception. En qualité de membre de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et dans le cadre du TNP, nous nous félicitons de nous être mobilisés en faveur de l'adoption, par la Conférence d'examen du TNP en 2000, de mesures visant l'élimination totale des armes nucléaires, les « treize mesures concrètes ». Ces mesures ont été approuvées au titre de l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires de parvenir au désarmement nucléaire. Tout en réaffirmant le dispositif de 2000, la Conférence d'examen du TNP en 2010 a adopté de nouveau un plan d'action contenant 22 mesures sur le désarmement nucléaire.

C'est dans ce contexte d'une démarche progressive que l'application prompte, fidèle et complète du Plan d'action de 2010 est cruciale. Malheureusement, les premiers signes ne sont pas encourageants; en réalité, la première échéance fixée dans le Plan d'action de 2010 concernant la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive a été dépassée. En outre, la pleine application par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations découlant de l'article VI du TNP et l'adhésion universelle au Traité sont nécessaires pour suivre la démarche progressive.

L'objectif que nous cherchons à atteindre est l'élimination totale des armes nucléaires. Nous demeurons souples quant aux moyens d'y parvenir, mais nous soutenons que la Conférence du désarmement, unique organe multilatéral de négociation, est l'instance appropriée pour aborder cette question. Nous espérons par conséquent que tout projet de programme de travail englobera l'établissement d'un organe subsidiaire chargé de traiter la question du désarmement nucléaire.

Il est souvent déclaré que la prochaine étape logique sur la voie conduisant au désarmement nucléaire est la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Tout en se gardant de participer à un débat sur ce qui constitue la prochaine étape logique, il suffit de préciser que l'Égypte a toujours soutenu l'initiative visant à conclure un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, pour autant que ce traité serve les objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

Les « treize mesures concrètes » de 2000 comprenaient un appel à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations concernant un traité sur les matières fissiles et à la conclusion de ce traité dans les cinq ans. Près de 13 ans plus tard, nous attendons encore l'ouverture de ces négociations. Toutefois, dans l'attente du débat sur le mandat d'un éventuel programme de travail pour la Conférence du désarmement ou de tous autres travaux liés aux matières fissiles, je tiens à vous rappeler les termes exacts figurant dans les « treize mesures concrètes » : « Négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité non discriminatoire, multilatéral et international et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à des armes ou à d'autres engins explosifs nucléaires conformément à la déclaration du Coordonnateur spécial de 1995 et du mandat qu'elle contient, en tenant compte des objectifs à la fois de désarmement nucléaire et de non-prolifération. »

C'est sur cette base que nous avons adhéré au consensus sur la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En conséquence, il est surprenant que certains pays cherchent à exclure les stocks de matières fissiles de la portée du traité : pour représenter un véritable instrument de désarmement nucléaire et une étape légitime dans la démarche progressive, ce traité doit inclure les stocks de la production passée de matières fissiles. Toute autre solution ne serait qu'une vaine tentative de geler la situation actuelle des pays dotés et des pays non dotés, en permettant aux États de conserver des stocks de matières fissiles qui pourraient servir à la fabrication d'armes nucléaires.

C'est pour cette raison que tout projet de programme de travail, qui contiendra un mandat concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, devra clairement préciser que nous traiterons tant de stocks existants que de toute production future de matières fissiles.

Nous sommes également soucieux de promouvoir un environnement spatial pacifique qui se perpétue comme patrimoine commun de l'humanité. L'espace extra-atmosphérique a gagné une telle importance dans notre vie que, transformé en un nouveau théâtre d'opérations, nous serons tous perdants. L'histoire nous a enseigné qu'il est bien plus facile et plus sûr de prévenir la course aux armements que d'essayer de la maîtriser ou l'inverser une fois déclenchée. Il est partant primordial de prévenir tout lancement de course aux armements dans l'espace. À l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Égypte et Sri Lanka ont tour à tour présenté chaque année une résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui est massivement soutenue par la communauté internationale, excepté deux pays qui ont coutume de s'abstenir et que nous invitons à s'associer à la communauté internationale pour appuyer la résolution. Cependant, c'est ici à la Conférence du désarmement que nous devons remplir notre mandat et entamer des négociations sur un instrument juridiquement contraignant pour empêcher une course aux armements dans l'espace.

Enfin, nous escomptons que la Conférence traitera d'arrangements internationaux efficaces destinés aux cinq États dotés d'armes nucléaires pour protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Une telle garantie est une exigence légitime des États non dotés d'armes nucléaires et depuis longtemps nécessaire.

Monsieur le Président, nous souhaitons que votre mandat soit couronné de succès et demeurons prêts, selon les paramètres précédents, à vous aider dans vos efforts pour parvenir à un consensus sur un programme de travail global et équilibré.

M. Hannan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis certain que vos compétences diplomatiques, votre expérience et votre sagesse permettront à la Conférence de sortir de l'impasse. Nous sommes disposés à vous apporter

tout le soutien et toute la coopération possibles dans l'exercice des responsabilités attachées à votre fonction. Nous nous félicitons également de la conduite éclairée et de l'apport du Président sortant de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Hellmut Hoffmann.

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de l'ONU de son message adressé à la Conférence du désarmement, qui accorde une extrême importance au lancement immédiat des travaux de fond dans cette instance.

Je remercie le Secrétaire général, M. Tokayev, d'avoir transmis le message du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que de ses observations personnelles adressées à la Conférence.

Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que vous assumez la responsabilité de présider la Conférence en un moment très délicat, alors que la crédibilité de cet organe est menacée par son improductivité chronique depuis plus de dix ans. Il est certain que différents milieux ont redoublé d'efforts ces dernières années pour permettre à la Conférence de reprendre des travaux de fond. Malheureusement, la Conférence n'a pu véritablement sortir de l'impasse, excepté pour l'adoption d'un programme de travail en 2009 sous la présidence algérienne. Nous ne saurions nous permettre de laisser la situation se perpétuer, ni de demeurer aussi longtemps endormis, même si nous sommes encore loin des 100 ans, comme dans le cas de la Belle au bois dormant, que vous avez évoqué dans vos observations liminaires. Nous ne pouvons continuer à gaspiller une autre année. Nous devons faire quelque chose de tangible. Le moment est venu d'agir. Tous les États membres en sont convaincus, j'en suis sûr.

La Conférence du désarmement a, par le passé, montré qu'elle peut obtenir des résultats précieux, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Un certain nombre d'instruments de désarmement et de maîtrise des armements y ont été négociés. Tout espoir est par conséquent permis. Nous devons utiliser notre plein potentiel pour obtenir un résultat concret à la Conférence du désarmement.

Comme pour de nombreux autres pays membres du Groupe des 21, le désarmement nucléaire demeure une priorité absolue pour le Bangladesh. Nous attachons une importance particulière à l'ouverture immédiate de négociations sur des instruments de portée mondiale, juridiquement contraignants et non discriminatoires relatifs aux garanties de sécurité négatives.

Eu égard à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ma délégation estime que l'examen de ce traité en dehors de la Conférence du désarmement ne saurait être une option viable. Un traité de ce type sans l'adhésion de tous les États dotés d'une capacité nucléaire ne permettra pas un désarmement véritable et suffisant. La Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, avec la participation de tous les États dotés d'une capacité nucléaire.

Le Bangladesh soutient l'élargissement de la Conférence du désarmement en vue d'accroître le nombre de voix favorables au désarmement, notamment la participation de la société civile et d'organisations non gouvernementales. Enfin, ma délégation estime que l'inertie actuelle à la Conférence du désarmement est un problème politique lié aux conditions de sécurité existantes aux échelons régional et mondial. La participation, aux échelons politiques supérieurs, de parties prenantes appropriées peut effectivement contribuer à rompre la glace. Des discussions uniquement techniques, sans l'engagement politique nécessaire, n'apporteront aucune solution valable. À cette fin, ma délégation continuera à participer d'une manière constructive aux travaux de la Conférence du désarmement.

Je conclurai en souhaitant une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux collègues de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le 29 janvier 2013 à 10 heures. Avant de lever la séance, je donne la parole à M. Sareva.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et de l'ensemble du Secrétariat, j'ai l'honneur de vous présenter le nouveau Secrétaire de la Conférence du désarmement, M. Ivor Fung, spécialiste des questions politiques (hors classe). Il remplace M. Valère Mantels, qui a été muté à New York l'an dernier ; je souhaite à Ivor une chaleureuse bienvenue à Genève. Je suis certain qu'il peut, ainsi que toute l'équipe de la Conférence du désarmement, compter sur votre soutien.

Ensuite, je tiens à attirer l'attention des membres sur une note d'information que le Secrétariat leur a communiquée et qui est parue sous la cote CD/INF.64. Comme aux précédentes sessions, elle contient des renseignements et directives pratiques destinés aux membres sur divers points liés à la Conférence. Je vous invite à lire cette note d'information qui est également disponible sur le site Web.

M. Fung vient d'attirer mon attention sur le fait que des documents supplémentaires ont été déposés dans les casiers des missions. Le document portant la cote CD/1945 contient une lettre du Secrétaire général de l'ONU qui accompagne des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-septième session et portant tout particulièrement sur la Conférence du désarmement, ainsi que d'autres résolutions et décisions traitant de questions de désarmement et de sécurité internationale. L'annexe II du rapport de la Conférence du désarmement de l'année passée, rapport annuel à l'Assemblée générale, est également jointe. Il s'agit du volume relié de tous les documents de la session de 2012. En outre, vous vous rappellerez qu'il faut (comme il est indiqué également dans la note d'information) envoyer au Secrétariat le formulaire d'inscription assorti de la composition de chaque délégation pour que nous puissions inclure tous les membres dans la liste des délégations. Enfin, n'oubliez pas de vider régulièrement les casiers.

J'en ai ainsi terminé. Monsieur le Président, permettez-moi de vous assurer, ainsi qu'aux cinq autres Présidents de la session de 2013, le plein soutien et l'entière coopération du secrétariat. Votre tâche ne sera pas facile, mais je vous souhaite tout ce qu'il y a de meilleur. Nous sommes également heureux qu'un Finno-Ougrien préside cet organe.

La séance est levée à 12 h 20.